

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AC97

présenté par  
Mme Bazin-Malgras, rapporteure

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	4 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	4 000 000
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à porter les crédits de paiement destinés au chantier de rénovation du Grand Palais, au sein du programme Patrimoines et de l'action Monuments historiques et patrimoine monumental, au montant prévu dans l'échéancier des travaux en 2020, soit 13 millions d'euros (le montant inscrit étant de 9 millions d'euros). En effet, les crédits manquants devront de toute façon être trouvés en cours d'exercice pour honorer les engagements, et ils risquent fort d'être imputés sur les crédits d'entretien des monuments historiques.

C'est pourquoi, dans une optique de sincérité budgétaire, cet amendement propose d'inscrire dès la loi de finances initiale les crédits nécessaires.

En contrepartie, les crédits de l'action *Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle* du programme *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* sont réduits de 4 millions d'euros. La justification au premier euro de cette action est assez imprécise.